

REPUBLICUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE LA
PLANIFICATION
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

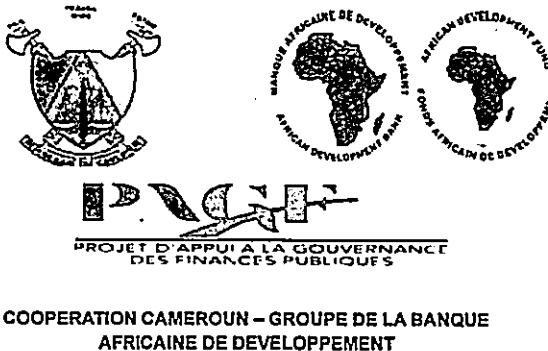
SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DE LA COOPERATION
ET DE L'INTEGRATION REGIONALE

DIRECTION DE L'INTEGRATION REGIONALE

PROJET D'APPUI A LA GOUVERNANCE DES
FINANCES PUBLIQUES

UNITE DE GESTION DU PROJET



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING
AND REGIONAL DEVELOPMENT

SECRETARIAT GENERAL

GENERAL DIRECTORATE OF COOPERATION
AND REGIONAL INTEGRATION

DEPARTMENT OF REGIONAL INTEGRATION

PUBLIC FINANCE GOVERNANCE
SUPPORT PROJECT

PROJECT MANAGEMENT UNIT

DECISION N° 0.0.7/D/MINEPAT/SG/DGCOOP/DIR/PAGFIP/UGP/SPM/Stg PM/2025 DU 25 AUG 2025

Portant attribution du Marché relatifs à l'Appel Offres National Ouvert N° 006 /AONO/MINEPAT/SG/DGCOOP/DIR/PAGFIP/UGP/CSPM/SPM/ASPM/2025 du 14/07/2025 pour la fourniture, l'installation et le service après-vente des groupes électrogènes pour l'Unité de Gestion du Projet d'Appui à la Gouvernance des Finances Publiques (UGP) (PAGFIP) et certains bénéficiaires. "EN PROCEDURE D'URGENCE"

LE COORDONATEUR NATIONAL DU PAGFIP

- Vu la Constitution de la République du Cameroun ;
Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2008/220 du 4 juillet 2008 portant organisation du Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire ;
Vu le décret n° 2004/275 du 24 septembre portant Code des Marchés Publics ;
Vu l'Arrêté N° 334/A/MINMAP du 20 octobre 2023 portant création de la Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du Projet d'Appui à la Gouvernance des Finances Publiques ;
Vu la Circulaire n° 001/CAB/PR du 19 Juin 2012. relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;
Vu la Circulaire n° 003/CAB/PM du 18 avril 2008. relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;
Vu le protocole d'accord de don n°2100155042185 du 06 juin 2023 entre la République du Cameroun et le Fonds Africain de Développement ;
Vu l'accord de prêt n°2100150043404 du 06 juin 2023 entre la République du Cameroun et le Fonds Africain de Développement pour le financement du Projet d'Appui à la Gouvernance des Finances Publiques (PAGFIP)

Considérant : L'Avis d'Appel Offre National Ouvert N°006/AONO/MINEPAT/SG/DGCOOP/DIR/PAGFIP/UGP/CSPM/SPM/ASPM/2025 du 14/07/2025 pour la fourniture, l'installation et le service après-vente des groupes électrogènes pour l'Unité de Gestion du Projet d'Appui à la Gouvernance des Finances Publiques (UGP) (PAGFIP) et certains bénéficiaires. "EN PROCEDURE D'URGENCE"

Considérant le procès-verbal d'examen relatif à l'Appel d'Offre National Ouvert N°006/AONO/MINEPAT/SG/DGCOOP/DIR/PAGFIP/UGP/CSPM/SPM/ASPM/2025 du 14/07/2025 pour la fourniture, l'installation et service après-vente des groupes électrogènes pour l'Unité de Gestion du Projet d'Appui à la Gouvernance des Finances Publiques (UGP) (PAGFIP) et certains bénéficiaires. "EN PROCEDURE D'URGENCE"

DECIDE

Article 1^{er} : l'Entreprise ci-après désignée est déclarée attributaire du Marché relatif à l'Appel Offre National ouvert susmentionné pour le montant et le délai ci-après :

Désignation	Adjudicataire	Montant HTVA (en FCFA)	Montant TTC (en FCFA)	Montant TTC en lettres (en FCFA)	Délai
Fourniture, installation et service après-vente des groupes électrogènes pour UGP	ETS LA MIANGAISE	99 983 500	119 230 324	Cent dix-neuf million deux cent trente mille trois cent vingt quatre	30 Jours

Article 2 : la présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera /-

